

IL EST PRÉALABLEMENT RAPPELÉ CE QUI SUIT :

Un bail d'habitation régi par la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la Loi n°86-1290 du 23 décembre 1986, a été conclu entre le bailleur et le locataire désigné ci-dessus le

avec une date d'effet au

Ce bail porte sur la location du logement situé à l'adresse suivante :

